



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 16 février 2023

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le seize février à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné son pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;

EXCUSÉS : Nadia BERTRAND et Henri POIRSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Antoine ARTCHOUNIN.

OBJET : BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION (OLA) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2221-11 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71 et R2221-95 à R2221-98 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 des collectivités territoriales, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération du Conseil municipal du 20 mai 2021 portant création d'une régie dotée de l'autonomie financière, mais sans personnalité morale nommée « Office Local d'Animation » et approuvant ses statuts ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 26 janvier 2023 relative au rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

VU le rapport joint en annexe relatif au budget primitif 2023 accompagné du document budgétaire complet ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 8 février 2023 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN exposant les grandes lignes budgétaires du budget primitif 2023 – Office Local d'Animation ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce budget sont conformes aux choix de l'équipe municipale et aux projets d'investissements ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre du budget annexe de l'OLA 2023 est atteint et s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP 2023	BP 2022 (rappel)
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	83 808,00	104 080,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	263 164,00	341 232,00
TOTAL RECETTES REELLES	346 972,00	445 312,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	346 972,00	445 312,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP 2023	BP 2022 (rappel)
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	110 000,00	167 270,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	219 672,00	253 742,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 700,00	1 800,00
TOTAL DEPENSES REELLES	331 372,00	422 812,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 950,00	22 500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE	3 650,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	15 600,00	22 500,00
TOTAL DEPENSES	346 972,00	445 312,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP 2023	BP 2022
		(rappel)
TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 950,00	22 500,00
040 OPERATIONS D'ORDRE	3 650,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	15 600,00	22 500,00
TOTAL RECETTES	15 600,00	22 500,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP 2023	BP 2022
		(rappel)
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 600,00	22 500,00
TOTAL DEPENSES REELLES	15 600,00	22 500,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	15 600,00	22 500,00

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;

APPROUVE par chapitres, la section de fonctionnement du budget annexe de la régie autonome OLA pour l'année 2023, joint en annexe, arrêtée en dépenses et en recettes à **346 972,00 €** (trois cent quarante six mille neuf cent soixante douze euros) ;

APPROUVE par chapitres, la section d'investissement du budget annexe de la régie autonome OLA pour l'année 2023, joint en annexe, arrêtée en dépenses et en recettes à **15 600,00 €** (quinze mille six cent euros) ;

NOTE que la subvention de fonctionnement versée par la ville de Saint-Ouen l'Aumône au budget annexe de l'OLA figure à l'annexe IV B8 de la maquette budgétaire du Budget Primitif 2023 principal de la ville.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 17/02/2023

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Antoine ARTCHOUNIN